

Voter le budget, l'exécuter et en rendre compte.

mardi 26 novembre 2024 à AMIENS de 9h à 17h

Thématique du répertoire

formation des élus :

ELU0504 – Gestion de budget

Référence interne :

ELU0504-GX0121b

Durée :

La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures de formation

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrire au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de formation.

Montant de la prestation

400 € TTC si financement DIF ELU

560 € TTC si financement sur le budget

de la collectivité (remise de 15 % à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux participants de :

- Connaître les principales règles de la gestion budgétaire
- Gagner en aisance dans les débats du conseil municipal consacrés au vote du budget et à son exécution
- Savoir lire un budget et un compte administratif
- Comprendre les mécanismes de paiement et d'encaissement
- Etre en mesure de porter un jugement sur un projet de budget et sur les actes d'exécution du budget.

Le Programme :

Le budget d'une collectivité locale :

- Les grands principes budgétaires.
- Les documents comptables.
- Les qualités des documents budgétaires.
- Présentation matérielle du budget.
- Etude d'exemples.
- Les effets de l'intercommunalité sur le budget de la commune.

L'exécution du budget :

- L'acquisition du caractère exécutoire.
- Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.
- Les phases d'exécution des recettes et des dépenses.
- La dématérialisation des opérations.

L'adoption du budget :

- Les informations nécessaires à la préparation du budget.
- Le rôle de conseil du comptable.
- Les autres sources de conseil.
- Le rapport et le débat d'orientation budgétaire.
- Le vote du budget.
- Décision modificative et budget supplémentaire.

Rendre compte du budget :

- Le compte administratif et le compte de gestion.
- La communication.
- Le contrôle budgétaire.
- Rendre compte de l'utilisation des subventions.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)

- Sous-préfet pendant 9 ans
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.



Les points forts de la formation :

Le formateur est un ancien sous-préfet et magistrat de chambre régionale des comptes. Connaître les mécanismes de préparation et d'exécution du budget.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés
- Etudes de cas
- Jeux de rôle.

Les résultats attendus :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis. Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : Voter le budget, l'exécuter et en rendre compte.

Durée : La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures

Lieu : AMIENS

Date : le mardi 26 novembre 2024 de 9h à 17h

Tarif DIF ELU : 400 € TTC si financement DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 15 % à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité) Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation soit avant le lundi 11 novembre 2024**

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0504-GX0101/88982928900012_ELU0504-GX0121b

- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : Voter le budget, l'exécuter et en rendre compte.

Date de la session : mardi 26 novembre 2024 de 9h à 17h

Lieu de la session : AMIENS

Adresse de la formation :

Hôtel Mercure Cathédrale
21 Rue Flatters
80000 AMIENS

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non